

17 sep 2021 -18:46

## Conseil des ministres du 17 septembre 2021

Un Conseil des ministres électronique a eu lieu le vendredi 17 septembre 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Nomination de membres du comité scientifique pour les comptes des administrations publiques

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de deux membres du comité scientifique pour les comptes des administrations publiques constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux.

Sarah La Rosa est nommée présidente du comité scientifique pour les comptes des administrations publiques et Lies Janssens en est nommée membre.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Renouvellement du mandat de l'administrateur général auprès de l'Office national de sécurité sociale

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement du mandat du titulaire de la fonction de management d'administrateur général auprès de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Le mandat d'administrateur général auprès de l'ONSS qu'exerce Monsieur Koen Snyders est prolongé pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Ils concernent l'acquisition de :

- pointeurs laser (*Laser Target Pointers - LTP*) couplés à un marché ouvert pluriannuel pour la durée de vie du matériel relatif à la réparation, à des prestations de services, à la livraison d'ensembles, de pièces de rechange et de consommables
- matériel dans le cadre des programmes *Signal Intelligence*, y compris un contrat de maintenance pluriannuel pour la durée de vie de ce matériel
- 412 conteneurs de type *Combat Service Support (CSS)* au profit des Composantes terre et médicale de la Défense, en ce compris un contrat pluriannuel pour la maintenance, l'inspection et le soutien technique du matériel

Les trois marchés publics seront passés via une procédure négociée avec publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à [Conseil des ministres du 17 septembre 2021](#)

## Lutte contre les produits à usage unique et promotion des produits réutilisables

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux produits à usage unique et à la promotion des produits réutilisables.

Le projet d'arrêté royal vise à transposer en droit belge deux directives européennes (2015/720 et 2019/904) dont le but est de lutter contre les plastiques à usage unique et leur dispersion néfaste dans l'environnement, avec une attention particulière pour le milieu aquatique et marin.

Ce projet ne concerne aujourd'hui que les produits plastiques à usage unique couverts par les deux directives. Il contient en outre des dispositions nationales facilitant la réutilisation des bouteilles consignées en verre, en spécifiant les conditions que les étiquettes apposées sur ces bouteilles doivent respecter pour être facilement retirées.

La directive 2015/720 vise à réduire l'utilisation de sacs en plastique léger et permet aux états-membres d'en interdire certains.

La directive 2019/904 vise à :

- réduire et interdire la consommation de certains produits à usage unique
- interdire les plastiques oxodégradables
- introduire une obligation que bouchons et couvercles restent attachés à certains récipients
- introduire un marquage pour une série de produits en plastique à usage unique
- introduire un contenu obligatoire en matière recyclée pour les bouteilles en PET

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Mélusine Baronian  
Porte-parole (FR)  
+32 477 55 83 32  
[melusine.baronian@khattabi.fed.be](mailto:melusine.baronian@khattabi.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+32 499 14 26 99  
[jelle.boone@khattabi.fed.be](mailto:jelle.boone@khattabi.fed.be)

17 sep 2021 -18:48

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Régime de transfert interne des militaires déclarés définitivement inaptes

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant l'acquisition par le militaire déclaré définitivement inapte sur le plan médical, de la qualité d'agent de l'État par transfert interne.

Le projet vise à donner exécution à la loi fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées et détermine :

- les modalités relatives au transfert en qualité d'agent de l'État, des militaires du cadre actif qui sont déclarés définitivement inaptes sur le plan médical et pour lesquels les dommages physiques sont les conséquences d'un accident encouru ou d'une maladie contractée en service et par le fait du service, à l'exception des accidents survenus sur le chemin du travail
- la procédure à suivre dans le cadre de ce transfert

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Nomination d'un commissaire adjoint néerlandophone auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un commissaire général adjoint néerlandophone auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

Christophe Hessels est nommé commissaire adjoint néerlandophone pour une période de cinq ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,  
chargé de la Loterie nationale  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 475 50 55 50  
<https://mahdi.belgium.be>  
[info.mahdi@mahdi.fed.be](mailto:info.mahdi@mahdi.fed.be)

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@mahdi.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@mahdi.fed.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Chiffres du budget économique 2021

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2021, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Tout comme le reste de l'économie mondiale, la zone euro a été durement frappée par la pandémie de coronavirus au cours du premier semestre de 2020. L'activité économique a rebondi au troisième trimestre, mais, par la suite, de nouvelles vagues de contaminations ont contraint les pays de la zone euro à renforcer les mesures de restriction des contacts. La progression de la couverture vaccinale a donné une nouvelle impulsion à la reprise économique au deuxième trimestre. La croissance devrait rester robuste au second semestre de 2021 et en 2022. Après s'être contractée de 6,6 % en 2020, la croissance du PIB de l'ensemble de la zone euro devrait s'élever à 4,8 % en 2021 et se maintenir à 4,4 % en 2022. Ce scénario international est entouré de plusieurs incertitudes. Le taux de vaccination et la persistance de l'efficacité vaccinale sont essentiels pour que la normalisation de l'activité économique puisse se poursuivre. La vigueur de la reprise économique dépendra aussi de la mesure dans laquelle les ménages puiseront dans l'épargne qu'ils ont accumulée durant la crise et les entreprises pourront faire face à d'éventuels goulets d'étranglement, par exemple au niveau de l'approvisionnement.

Durant le printemps 2020, de larges pans de l'économie belge ont été ralentis, voire mis à l'arrêt, afin de juguler le nombre de contaminations. L'assouplissement des mesures en vigueur a permis d'initier un mouvement de rattrapage au troisième trimestre ; ce dernier a toutefois été interrompu au quatrième trimestre par de nouvelles mesures de restriction. Dès lors, le PIB a reculé de 6,3 % sur base annuelle en 2020. La croissance a nettement rebondi au premier semestre de 2021 et devrait rester soutenue au second semestre. Par conséquent, l'économie belge devrait enregistrer une reprise de 5,7 % cette année, portée par pratiquement toutes les composantes de la demande. Dans le courant de l'année 2022, la croissance trimestrielle devrait progressivement se normaliser. En termes annuels, cela se traduit par un ralentissement de la croissance qui atteindrait 3 % en 2022 ; cette dernière serait soutenue par les exportations et, davantage encore, par la consommation des particuliers. L'activité économique devrait renouer avec son niveau d'avant-crise au quatrième trimestre de 2021.

L'inflation devrait s'établir à 1,9 % cette année et à 2,1 % en 2022, tandis que l'indice santé augmenterait de, respectivement, 1,6 % et 2,1 %. L'indice pivot précédent (109,34) a été dépassé en août 2021 ; l'indice pivot actuel (111,53) devrait être atteint en juin 2022.

Au cours des deux premiers trimestres de 2020, un nombre important de contrats de travail à durée déterminée ont été résiliés suite à la crise sanitaire. Depuis lors, ces formes flexibles de travail salarié ont retrouvé totalement ou partiellement leur niveau d'avant-crise. Ces évolutions ont permis à l'emploi

intérieur d'afficher une croissance solide au cours des quatre derniers trimestres. Bien qu'ayant aussi déjà opéré un mouvement de rattrapage, la durée du travail n'a cependant pas encore tout à fait retrouvé son niveau d'avant-crise. À mesure que la durée du travail continue de se redresser et aussi, par la suite, que la croissance de la productivité s'accélère, un certain nombre de travailleurs risquent encore de perdre leur emploi. La croissance de l'emploi marquerait une pause au quatrième trimestre de cette année et ne repartirait progressivement à la hausse qu'au second semestre de 2022. Par conséquent, en moyenne annuelle, l'emploi progresserait plus nettement cette année (+59 600 personnes) que l'année prochaine (+13 200 personnes).

Le chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise en mai 2021 et a continué de baisser par la suite. L'arrêt temporaire de la progression de l'emploi devrait toutefois entraîner une hausse du chômage à partir du quatrième trimestre de cette année. Ce n'est qu'à la fin de 2022 que le chômage devrait à nouveau repartir à la baisse. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs devrait dès lors diminuer de 25 700 en 2021 mais augmenter de 19 000 en 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 sep 2021 -18:46

Appartient à [Conseil des ministres du 17 septembre 2021](#)

## Transposition de la directive européenne fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive européenne fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières et d'une autre nature aux fins de la prévention ou de la détection de certaines infractions pénales, ou des enquêtes ou des poursuites en la matière.

Cette directive (UE) 2019/1153 prévoit que les services répressifs aient plus facilement accès aux informations financières provenant d'autres États membres, afin qu'ils puissent agir plus efficacement contre les formes graves de criminalité et le terrorisme. Les Cellules de renseignement financier (CRF, en Belgique le CTIF) doivent pouvoir échanger rapidement et facilement des informations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La directive impose un certain nombre d'obligations aux États membres dans ce cadre :

- les autorités nationales compétentes pour la prévention, la détection, l'investigation ou la poursuite d'infractions pénales doivent avoir accès au registre central national des comptes bancaires
- les autorités compétentes qui peuvent demander et recevoir des informations financières ou des analyses financières de la part des CRF doivent également être identifiées. Des mesures sont prises pour faciliter l'échange d'informations entre les CRF afin de garantir des réponses rapides aux demandes d'informations
- les autorités qui gèrent les registres centraux des comptes bancaires devraient contrôler qui et comment l'accès au registre est accordé, et en conserver la trace dans un fichier journal
- une coopération constructive entre les autorités répressives nationales, les cellules de renseignement financier et Europol devrait être établie
- toutes les garanties de procédure et de protection des données sont respectées. La plupart des dispositions sont déjà incluses, mais il reste encore quelques modifications législatives à apporter, en ce qui concerne la CTIF et l'OCSC

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat. Un avis sera également demandé à l'Organe de contrôle de l'informations policière.

*Avant-projet de loi transposant la Directive (UE) 2019/1153 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019 fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières et d'une autre nature aux fins de la prévention ou de la détection de certaines infractions pénales, ou des enquêtes ou des poursuites en la matière, et abrogeant la décision 2000/642/JAI du Conseil*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

17 sep 2021 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

## Marché public pour le nettoyage des bâtiments occupés par l'AFMPS, l'INAMI et le SPF Santé publique

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour le nettoyage à faible incidence environnementale des bâtiments occupés par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI) et le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE).

Le marché sera passé via une procédure ouverte divisée en deux lots sur une base territoriale, pour une durée de quatre ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)